



Saint-Simon

Mémoires

1716-1718

Additions

au Journal de Dangeau

VI

ÉDITION ÉTABLIE PAR YVES COIRAULT

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

SAINT-SIMON

Mémoires

(1716-1718)

*Additions
au Journal de Dangeau*

VI

ÉDITION ÉTABLIE PAR YVES COIRAULT

nrf

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 1986.

[1716.]

*Assemblées d'huguenots
dissipées ; le Régent, tenté
de les rappeler, me le
propose.*

Les huguenots, dont il était demeuré ou rentré beaucoup dans le Royaume, la plupart sous de feintes abjurations, profitaient d'un temps qui se pouvait^a appeler de liberté en comparaison de celui du feu Roi. Ils s'assembloient clandestinement d'abord et en petit nombre ; ils prirent courage après sur le peu de cas qu'on en fit, et bientôt on eut des nouvelles d'assemblées considérables en Poitou, Saintonge, Guyenne et Languedoc¹. On marcha même à une fort nombreuse en Guyenne, où un prédicant faisait en pleine campagne des exhortations fort vives. Ils n'étaient point armés et se dissipèrent d'abord ; mais on trouva tout près du lieu où ils s'étaient assemblés deux charrettes toutes chargées de fusils, de baïonnettes et de pistolets². Il y eut aussi de petites assemblées nocturnes vers les bouts du faubourg Saint-Antoine³. Le Régent m'en parla, et, à ce propos, de toutes les contradictions et de toutes les difficultés dont les édits et déclarations du feu Roi sur les huguenots étaient remplies, sur lequel [le]s on ne pouvait statuer par impossibilité de les concilier, et d'autre part de les exécuter à l'égard de leurs mariages, testaments, etc. J'étais souvent témoin de cette vérité au Conseil de régence, tant par les procès qui y étaient évoqués, parce qu'il n'y avait que le Roi qui pût s'interpréter soi-même dans ces diverses contradictions, que par les consultations des divers tribunaux au Chancelier sur ces matières, qu'il

rapportait au Conseil de régence pour y statuer. De la plainte de ces embarras, le Régent vint à celle de la cruauté avec laquelle le feu Roi avait traité les huguenots, à la faute même de la révocation de l'édit [de] Nantes^a, au préjudice immense que l'État en avait souffert et en souffrait encore dans sa dépopulation, dans son commerce, dans la haine que ce traitement avait allumée chez tous les protestants de l'Europe. J'abrège une longue^b conversation où jusque-là je n'eus rien à contredire. Après bien du raisonnement très solide et très vrai, tant sur le mal en soi que sur la manière douce et sûre d'éteindre peu à peu le protestantisme en gagnant les ministres, en ôtant tout exercice de cette religion, en excluant de fait de tout emploi, quel qu'il fût, les huguenots, le Régent se mit sur les réflexions de l'état ruiné où le Roi avait réduit et laissé la France, et de là sur celle du gain de peuple, d'arts et d'argent et de commerce qu'elle ferait en un moment par le rappel si désiré des huguenots dans leur patrie, et finalement me le proposa. Je^d ne veux accuser personne d'avoir suggéré au Régent une telle pensée, parce que je n'ai jamais su de qui elle lui était venue. Mais, dans l'extrême désir où il n'avait cessé d'être de s'allier étroitement avec la Hollande, surtout avec l'Angleterre, depuis qu'il était possédé par le duc de Noailles, Canillac et l'abbé Dubois, et où il était plus que jamais, les soupçons ne sont pas difficiles. Il croyait par ce rappel flatter les puissances maritimes, leur donner la plus grande marque d'estime, d'amitié, de complaisance et de condescendance, tout cela paré de la persuasion de ranimer, d'en-

Aveuglement du Régent richir, de faire reflourir le Royaume
sur l'Angleterre. en un instant¹. Stair, conduit et appuyé de trois si bons seconds, avait eu l'adresse de voiler au Régent ce qui ne l'était à personne, ni à lui-même, quand il y voulait faire réflexion, et de l'intimider sur les grands coups que l'Angleterre, alliée comme il le disait, pouvait faire à tous moments pour ou contre la France, et en particulier pour ou contre lui. Pour peu qu'on fût instruit de la situation intérieure de l'Angleterre, travaillée de toutes espèces de divisions et de fermentations, du mépris général du gouvernement^e, du nombre infini de mécontents, de la jalousie de commerce et de puissance delà² les grandes mers, qui ne laissait que de beaux dehors entre la Hollande et l'Angleterre, de tout ce que notre union avec l'Espagne eût^f encore pu y influencer à l'avantage commun des deux

couronnes, la sujétion, les embarras, le malaise où les affaires du Nord, les usurpations sur la Suède, et tant d'autres choses qui y étaient relatives, tenaient le roi George par rapport à ses alliés du Nord et à l'Empereur, on voyait à plein que la France n'avait rien à craindre d'elle, aussi peu à en espérer ; qu'au contraire c'était l'Angleterre qui avait tout à craindre de la France, au-dedans d'elle-même et au-dehors, et que le Régent, s'il eût voulu, aurait pu y allumer un embrasement de longues années, dont la France aurait infiniment pu profiter en Europe et dans le Nouveau Monde, ou y faire naître une révolution^a qui aurait aussi eu ses avantages pour elle, en opérant le renvoi de la maison d'Hanovre en Allemagne, d'où il ne lui aurait pas été aisé de remonter sur le trône dont les Anglais^b eux-mêmes l'auraient fait descendre. Une telle méprise dans un prince d'ailleurs si éclairé me faisait gémir sans cesse sur l'État et sur lui, et chercher souvent et toujours inutilement à lui dessiller les yeux sur une duperie si grossière et si importante. Je lui avais plusieurs fois tiré de l'argent pour le Prétendant à l'insu de tous ses ministres ; je ne m'étais pas tenu sur l'infâme affaire de Nonancourt¹, sur les allures de Stair, ni sur le malheur du mauvais succès d'Écosse. Il me croyait trop jacobite ; il se persuadait que ma haine pour Noailles et mon éloignement de Canillac m'en donnait pour les Anglais, qu'ils portaient², et la défiance de ce prince, qui n'épargnait pas même ses plus réitérées expériences³, et qui gâtait tout presque autant que sa faiblesse et sa facilité, ôtait^d toute la force à l'évidence de mes raisons. Je fus plus heureux à l'égard des huguenots. Je sentis à la préface qu'il employa, et dont je viens de parler, que son désir était grand, mais qu'il comprenait le poids^e et les suites d'une telle résolution, à laquelle il cherchait des approbateurs, je n'ose dire des appuis. Je profitai sur-le-champ de cette heureuse et sage timidité, et je lui dis que, faisant abstraction de ce que la religion dictait là-dessus, je me contenterais de lui parler un langage qui lui serait plus propre. Je lui représentai les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avaient été cause en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII ; combien de ruines, et de sang répandu ; qu'à leur ombre⁴ la Ligue s'était formée, qui avait été si près d'arracher la couronne à Henri IV, et tout ce qu'il en avait coûté en tout genre aux rois et à l'État, et

pour les huguenots et pour les ligueurs, les uns et les autres appuyés des puissances étrangères, desquelles il fallait tout souffrir, tandis qu'elles nous méprisaient et savaient profiter de nos misères, au point qu'Henri IV n'a dû sa couronne qu'au nombre de ceux qui prétendaient l'emporter chacun pour soi : le duc de Guise¹, le fils du duc de Mayenne², le marquis du Pont³, l'infante fille de^a Philippe II⁴, et jusqu'au duc Charles-Emmanuel de Savoie, et ensuite à sa valeur et à sa noblesse. Je lui fis sentir ce que c'était, dans les temps les moins tumultueux et les plus supportables, que des sujets qui, en changeant de religion, se donnaient le droit de ne l'être qu'en partie, d'avoir des places de sûreté, des garnisons, des troupes, des subsides, un^b gouvernement particulier, organisé, républicain⁵, des privilèges, des cours de justice érigées exprès pour leurs affaires, même avec les catholiques ; une société de laquelle tous ses membres dépendaient ; des chefs élus par eux, des correspondances étrangères, des députés à la cour sous la protection du droit des gens, en un mot, un État dans un État, et qui ne dépendaient du souverain que pour la forme, et autant ou si peu que bon leur semblait ; toujours en plaintes et prêts à reprendre les armes, et les reprenant toujours très dangereusement pour l'État. Je lui remis devant les yeux toutes les peines qu'ils avaient données à Henri IV dans ses années les plus florissantes, et après l'édit de Nantes, et les inquiétudes que lui avait causées^c jusqu'à sa mort l'ingratitude et l'ambition du maréchal de Bouillon⁶, depuis qu'il lui eut deux fois procuré Sedan, qui machina sans cesse contre lui et contre Louis XIII, et dont le but était de se faire le chef des huguenots de France sous la protection déclarée d'une puissance étrangère, à quoi, au moins pour le nom et le commandement militaire, le duc de Rohan parvint depuis⁷. Je lui retraçai les travaux héroïques du Roi son grand-père, qui abattit enfin cet hydre⁸ à force de courage, et qui a mis le feu Roi en état de s'en délivrer tout à fait et pour jamais, sans autre combat que l'exécution tranquille de ses^d volontés, qui n'ont pu trouver la moindre résistance⁹. Je priai le Régent de réfléchir qu'il jouissait maintenant du bénéfice d'un si grand repos domestique ; que c'était à lui à le comparer avec tout ce que je venais de lui retracer ; que c'était de cette douce et paisible position qu'il fallait partir pour raisonner utilement sur une affaire, ou plutôt pour être convaincu qu'il

n'était pas besoin d'en raisonner, ni de balancer s'il fallait faire ou non, dans un temps de paix où nulle puissance ne demandait rien là-dessus, ce que le feu Roi avait eu le courage et la force de rejeter avec indignation, quoi qu'il en pût arriver, quand épuisé de blés, d'argent, de ressources, et presque de troupes, ses frontières conquises et ouvertes, et à la veille des plus calamiteuses¹ extrémités, ses^a nombreux ennemis voulurent exiger le retour des huguenots en France comme l'une^b des conditions sans laquelle ils ne voulaient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions, pour finir une guerre que ce monarque n'avait plus aucun moyen de soutenir². Je fis après sentir au Régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les huguenots avaient faite de l'abatement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'édit de Nantes par le feu Roi, et des rigoureux traitements qui l'avaient suivi[e] et qui duraient encore, il ne fallait pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvaient être que les mêmes sous lesquelles ils avaient fait gémir cinq de nos rois³, et plus grandes encore, puisqu'elles n'avaient pu empêcher le cinquième de les assujettir enfin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avait confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le Régent de peser l'avantage qu'il se représentait de ce retour, avec les désavantages et les dangers infinis dont il était impossible qu'il ne fût pas accompagné; que ces hommes, cet argent, ce commerce, dont il croyait en accroître au Royaume⁴, seraient hommes, argent, commerce ennemis et contre le Royaume, et que la complaisance et le gré qu'en sentiraient les puissances maritimes et les autres protestantes, serait uniquement de la faute incomparable et irréparable⁵ qui les rendrait pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France au-dedans et au-dehors. Je conclus que, puisque le feu Roi avait fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans la chose même⁶, il y avait plus de trente ans, et que l'Europe y était maintenant accoutumée, et les protestants hors de toute raisonnable espérance là-dessus depuis le refus du feu Roi, dans la plus pressante extrémité de ses affaires, de rien écouter là-dessus, il fallait au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en était le

fruit, et [non pas] de gaieté de cœur, et moins encore dans un temps de régence, se rembarquer dans les malheurs certains et sans ressource qui avaient mis la France sens dessus dessous, et qui plusieurs fois l'avaient pensé renverser depuis la mort d'Henri II jusqu'à l'édit de Nantes, et qui l'avaient toujours très dangereusement troublée depuis cet édit jusqu'à la fin des triomphes de Louis XIII à La Rochelle et en Languedoc. À tant et de si fortes raisons le Régent n'en eut aucunes à opposer qui pussent les balancer en aucune sorte. La conversation ne laissa pas de durer encore ; mais depuis ce jour-là il ne fut plus question^a de songer à rappeler les huguenots, ni de se départir de l'observation de ce que le feu Roi avait statué à leur égard, autant que les contradictions et quelques impossibilités effectives de la lettre de ces diverses ordonnances en rendirent l'exécution possible^b.

*Mort de Breauté
dernier de son nom.*

Breauté¹ mourut jeune et sans alliance, en qui finit une des meilleures maisons de Normandie². Il était fils du cousin germain du gros Breauté mort en 1708, dont j'ai parlé en son temps, que j'avais fort connu à l'hôtel de Lorges, lequel était fils³ du frère cadet de Pierre de Breauté, qui se rendit célèbre avant l'âge de vingt ans par son combat de vingt-deux contre vingt-deux⁴, sous Bois-le-Duc où il acquit tant de gloire, et ses ennemis, tant de honte par leurs supercheries, que Grobbendonck⁵, gouverneur de Bois-le-Duc, couronna en le faisant assassiner entre les portes de sa place en 1600. Le père de Breauté de la mort duquel je parle, était mort assez jeune en 1711, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, dont je fis donner la charge à son fils.

*Mort de La Caunelaye,
de Chalmazel et de
Greder.*

La Caunelays⁶ et Chalmazel⁷ moururent en ce même temps, tous deux lieutenants généraux qui s'étaient fort distingués. L'un avait été capitaine aux gardes, et fort du grand monde ; il était gouverneur de Belle-Isle. L'autre avait commandé le régiment de Picardie avec grande estime et considération ; c'était la douceur et la vertu même ; il était fort vieux, et avait le commandement de Toulon. Chalmazel⁸, premier maître d'hôtel de la Reine, est son neveu⁹. Des Fourneaux¹⁰, homme de fortune, mais de valeur et de mérite, officier général et lieutenant des gardes du corps, eut le gouvernement de Belle-

Isle. Greder, lieutenant général fort estimé¹, mourut aux eaux de Bourbonne. Il avait un régiment allemand qui lui valait beaucoup, et qui fut donné au neveu du baron Spaar, qui avait longtemps servi en France, qui y fut depuis ambassadeur de Suède, et qui y est mort sénateur, toujours le cœur français, un des plus galants hommes² et des mieux faits qu'on pût voir, avec l'air le plus doux et le plus militaire.

Mort de l'archevêque de Tours ; sa naissance et son mérite.

L'archevêque de Tours³ mourut aussi à Paris, où les affaires de la Constitution l'avaient retenu malgré lui. Il était un des prélats de France le plus estimé⁴ pour son savoir, sa vertu, sa résidence et son application épiscopale. Il avait été longtemps auditeur de rote⁵ avec beaucoup de réputation, et connaissait parfaitement la cour de Rome. C'était un homme doux et d'esprit, fort attaché aux libertés de l'Église gallicane, étroitement^a uni au cardinal de Noailles dans l'affaire de la Bulle, qui y perdit un excellent conseil et un ferme appui, en un mot un vrai gentilhomme de bien et d'honneur⁶ et un excellent et courageux évêque. Il s'appelait Ysoré⁷ d'Hervault, de maison ancienne et bien alliée, et qui avait eu en divers temps des emplois distingués. Il était issu de germain du duc de Beauvillier⁸, qui, malgré la différence de sentiments, en faisait grand cas et l'aimait fort.

Mort de La Porte, premier président du Parlement de Metz, à qui Chasot succède.

La Porte⁹, premier président du parlement de Metz, mourut à quatre-vingt-six ans. Il avait été premier président du parlement de Chambéry¹⁰. Il était du pays, et s'attacha à la France quand le maréchal Catinat prit la Savoie. Il eut^b divers emplois ; le feu Roi l'aimait et le considérait. Chasot¹¹, président à Metz, eut sa place ; il était neveu du célèbre Bossuet¹², évêque de Meaux. M. le duc d'Orléans, je ne sais par où, avait pris anciennement de l'amitié^c pour lui, et, comme il était assez pauvre et point marié, il lui donna peu après une fort bonne abbaye dans Metz¹³.

Anecdote curieuse sur Mlle de Chausserais.

Le maréchal de Villeroi mena promener le Roi chez Mlle de Chausserais, qui s'était fait donner, puis fort ajuster et accroître une petite maison au bois de Boulogne, tout près du château de Madrid, dont les promenades étaient charmantes, et où elle amusa le Roi, de mil[le] choses qu'elle avait curieusement

rassemblées¹ ; car elle était fort riche, et avait en tout un goût exquis. Quoique j'aie parlé ailleurs de cette singulière fille et de son caractère, il s'en faut bien que j'en aie tout dit. Elle avait plu au feu Roi autrefois, et en petit était devenue une autre Mme de Soubise. Il y paraissait encore bien moins au-dehors ; mais les particuliers étaient plus intimes, quoique moins utiles pour elle, parce qu'elle n'était pas dans une position à cela, sans famille, et à peu près sans nom. Le Roi et elle s'écrivaient souvent, et souvent il la faisait venir à Versailles sans que personne s'en doutât, ni qu'on sût ce qu'elle y faisait. Le prétexte était de venir voir la duchesse de Ventadour et Madame. Blouin était celui par qui passaient les lettres et les messages, et qui l'introduisait chez le Roi par les derrières dans le plus grand secret. Le Roi se plaisait fort avec elle, parce qu'elle était fort amusante et divertissante quand il lui plaisait, qu'elle avait l'art de lui cacher son esprit, qui² était son soin le plus attentif et le plus continuel, et qu'elle faisait très bien l'ingénue et la personne indifférente qui ne prenait part à rien, ni parti pour personne. Par cet artifice^a elle avait accoutumé le Roi à ne se défier point d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout avec confiance, à goûter même ses conseils ; car ils en étaient là ensemble, et il est incroyable combien elle a su par là servir et nuire à quantité de gens³, sans que le Roi s'aperçût qu'elle se souciait le moins du monde des personnes dont ils se parlaient. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux contrôleurs généraux les uns après les autres, et qui l'enrichirent extrêmement, n'ayant rien d'elle⁴, dont elle sut bien profiter pour se les rendre souples sans toujours recourir au Roi, firent bien douter de quelque chose dans l'intérieur du ministère, et de la^b plus intrinsèque⁵ cour, mais non pas de toute l'étendue de sa faveur, qui a duré autant que la vie du Roi. Elle était amie du cardinal de Noailles, et, parmi bien de fort mauvaises choses, elle en avait quelques bonnes. Les scélératesses qui se faisaient pour l'opprimer la révoltaient en secret. Elle avait la force d'y paraître^c au moins indifférente pour en découvrir davantage, et de cacher avec grand soin son amitié et son commerce avec le cardinal de Noailles. Le prince de Rohan, pour qui son frère n'avait point de secret et qui était son conseil intime, ne bougeait^d de chez la duchesse de Ventadour, le cardinal de Rohan aussi tant qu'il pouvait. Ils la ménageaient infiniment pour leurs

vues¹, et, comme on ne peut avoir moins d'esprit et de sens qu'elle en avait, qui se réduisait à l'air, à l'habitude, au langage et aux manières du grand monde et de la cour, dont elle était esclave, elle était aisément entrée dans tout avec eux par amitié, et par² être touchée de leur confiance sur les affaires de la Constitution, qui était la grande³, la supérieure, celle de tous les jours, et qui influait puissamment sur toutes les autres⁴ en ce temps-là. Les Rohans, accoutumés à l'intimité qui était de tous les temps entre Mme de Ventadour et Mlle de Chausserais, et qui recevaient d'elle toutes sortes de flatteries, ne se cachaient point d'elle pour parler à Mme de Ventadour de leurs succès et de leurs projets. Ils eurent l'imprudence de parler devant elle de celui de faire enlever le cardinal de Noailles allant à Conflans⁴, par ordre du Roi, et de l'envoyer tout de suite à Rome, qui n'attendait que cela pour le déposer de son siège et le priver de la pourpre, mais qui autrement n'osait entreprendre ni l'un ni l'autre, quoi que les cardinaux de Rohan et Bissy, le P. Tellier^b et toute leur cabale eût pu faire pour y déterminer le Pape. C'était donc pour eux un coup de partie⁵, quoique un parti forcé. La mine était chargée, où chacun devait faire son personnage, et le Tellier le principal, qui avait déjà commencé à en parler au Roi. Chausserais, de Providence, fut le lendemain longtemps avec le Roi, qui avait travaillé le matin avec le P. Tellier sur cette affaire. Elle trouva le Roi triste et rêveur ; elle affecta de lui trouver mauvais visage et d'être inquiète de sa santé. Le Roi, sans lui parler de l'enlèvement proposé du cardinal de Noailles, lui dit qu'il était vrai qu'il se trouvait extrêmement tracassé de cette affaire de la Constitution ; qu'on lui proposait des choses auxquelles il avait peine à se résoudre ; qu'il avait disputé tout le matin là-dessus, que tantôt les uns et tantôt les autres le relayaient⁶ sur les mêmes choses, et qu'il n'avait point de repos. L'adroite Chausserais saisit le moment, répondit au Roi qu'il était bien bon de se laisser tourmenter de la sorte à faire chose contre son gré, son sens, sa volonté ; que ces bons messieurs ne se souciaient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils voulaient l'amener à tout ce qu'ils désiraient ; qu'en^d sa place, content de ce qu'il avait fait, elle ne songerait qu'à vivre, et à vivre en repos, les laisserait battre⁷ tant que bon leur semblerait sans s'en mêler davantage, ni en prendre un

moment de souci, bien loin de s'agiter comme il faisait, d'en perdre son repos et d'altérer sa santé, comme il n'y paraissait que trop à son visage ; que pour elle, elle n'entendait rien ni ne voulait entendre à toutes ces questions d'école, qu'elle ne se souciait pas plus d'un des deux partis que de l'autre, qu'elle n'était touchée que de sa vie, de sa tranquillité, de sa santé, qu'il ne conserverait jamais qu'en les laissant entrebattre tant qu'ils voudraient, sans plus s'en embarrasser ni s'en mêler. Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenait au Roi, qu'il lui répondit qu'elle^a avait raison, qu'il suivrait son conseil en tout ce qu'il pourrait là-dessus, parce qu'il sentait que ces gens-là le feraient mourir, et que, pour commencer, il leur défendrait dès le lendemain de lui plus parler de quelque chose qui le peinait au dernier point, à quoi ils revenaient sans cesse, qu'il avait été tout sur le point de leur accorder malgré lui, et qu'il ne permettrait pas, et pour cela, comme le plus^b court, leur fermerait dès le lendemain la bouche là-dessus pour toujours. Chausserais, ravie, et qui entendait mieux de quoi il s'agissait que le Roi ne le pouvait imaginer, toujours pressante sur santé, vie, repos, confirma le Roi dans cette résolution, le piqua d'honneur d'être leur dupe et leur victime, et fit tant que le Roi lui donna parole positive d'exécuter si bien dès le lendemain ce qu'il venait de projeter et de lui dire, sans s'en expliquer davantage avec elle, que la chose serait rompue sans retour, et sans que pas un d'eux osât jamais lui en parler. Elle avait averti le cardinal de Noailles du danger qu'il courait^c, et d'éviter de sortir de Paris, où il était adoré et où on n'aurait osé tenter de l'enlever, dont il y avait déjà quelque temps qu'elle était informée par l'inconsidérée confiance de la duchesse de Ventadour, qui lui avait appris le projet et ses machines, en y applaudissant, et ensuite par les Rohans même. Elle fut¹ au sortir de chez le Roi passer sa soirée chez la duchesse de Ventadour. Elle y trouva la joie peinte sur son visage et sur celui des Rohans. Elle soupa, joua, et se retira le plus tôt qu'elle put. Le lendemain, elle monta en chaise² à quatre heures du matin, se mit à pied à distance, et par l'église de Notre-Dame entra dans un recoin de la cour de l'archevêché, où elle fit descendre le cardinal de Noailles par un petit degré ; car il se levait toujours extrêmement matin³. Ils entrèrent dans un méchant lieu⁴ nu et ouvert, où il n'y avait

rien, et où on n'entrait point, parce que cela n'allait à rien ; et là lui conta sa conversation et son succès de la veille, et l'assura qu'il n'avait plus de violence à craindre. Elle ne fut guère plus d'un quart d'heure avec lui, regagna sa chaise de poste et Versailles, d'où il ne parut pas qu'elle fût sortie. Elle alla dîner chez la duchesse de Ventadour, et y passa tout le jour et tout le soir pour tâcher à¹ découvrir si le Roi lui avait tenu parole. Elle n'eut satisfaction que tout au soir. Le prince de Rohan vint avec un air triste et déconcerté, qu'il communiqua à sa belle-mère², qu'il tira à part un moment. Il ne joua point, et demeura seul à rêver³ dans un coin de la chambre. Chausserais, qui jouait, et qui remarquait tout avec sa lorgnette⁴, quitta le jeu, l'alla trouver, et s'assit auprès de lui, disant qu'elle venait lui tenir compagnie. Elle se garda bien de lui parler de rien, mais peu à peu conduisit la conversation sur la santé, les vapeurs, les tristesses involontaires, pour lui pouvoir parler de celle où elle le trouvait. L'hameçon⁵ prit dans le moment. Il lui dit que ce n'était pas sans cause qu'il était triste ; de là à déclamer contre la faiblesse du Roi, qui plusieurs fois avait été sur le point de consentir à l'enlèvement du cardinal de Noailles, qui, la veille au matin, en résistant là-dessus au P. Tellier, avait été dix fois près à⁶ lâcher la parole, s'était tout à coup ravisé, et ce matin avait pris à part un moment le P. Tellier, et à quelque distance le cardinal de Rohan, leur avait dit qu'il avait pensé et repensé à l'enlèvement qu'ils lui avaient proposé et dont ils le pressaient sans cesse, et d'un ton de maître avait ajouté qu'il voulait bien leur dire qu'il n'y consentirait jamais, et que de plus il leur défendait d'y plus songer et de lui en jamais parler ; après quoi, sans laisser un instant d'intervalle, il avait tourné le dos à l'un et à l'autre. De là le prince de Rohan à déclamer et à dire rage⁷. Voilà Chausserais bien étonnée, car elle faisait d'elle tout ce qu'elle voulait⁸, et bien appliquée à n'oublier aucun langage qui pût tirer du prince de Rohan les expédients, s'ils en imaginaient quelqu'un, qui pussent redresser l'affaire, et la conduite qu'ils y allaient tenir, et cependant se délectait et se moquait d'eux en elle-même. Elle eut une nouvelle joie de les découvrir effrayés du ton absolu que le Roi avait pris, découragés et persuadés que ce serait se perdre inutilement que de tenter plus rien sur cet enlèvement. J'avoue ingénument que j'avais ignoré ces particuliers du Roi, et cette

confiance qu'il avait prise en Mlle de Chausserais, conséquemment cette curieuse anecdote touchant le cardinal de Noailles. Son esprit, tout tourné à l'intrigue, n'en eut pas moins¹ depuis la mort du Roi avec M. le duc d'Orléans, qu'on a vu en son lieu² qu'elle avait fort connu et pratiqué étant à Madame, et toujours depuis, et avec tous les personnages qui lui parurent mériter de s'en occuper. On dit que, quand le diable fut vieux, il se fit ermite³ : aussi fit Mlle de Chausserais. Elle se mit dans la dévotion. Ses mœurs, sa vie, ses richesses l'effrayèrent. Elle ne sortit plus de son bois de Boulogne, et n'y reçut presque plus personne, quelques instances que ses amis fissent pour la voir. On a vu en son lieu que sa mère, qui était Brissac, avait épousé en premières noces le marquis de La Porte-Vezins, dont elle avait eu des enfants, et en secondes noces, par amour, le sieur Petit⁴, dont elle eut Mlle de Chausserais, qui fut longtemps, même après la mort de sa mère, à ne pouvoir être reçue chez ses parents. Elle s'honorait fort des La Porte, dont elle était sœur utérine⁵, et dans sa retraite elle vit beaucoup l'abbé d'Andigné⁶, qui leur était fort proche, homme de beaucoup de monde, de savoir et de piété, peu accommodé⁷, fort retiré, ami intime de tout ce que faussement on traite de jansénistes, et demeurant à la porte des Pères de l'Oratoire de Saint-Honoré⁸. Elle lui a conté tout ce que je viens de rapporter, et bien d'autres choses, et lui a dit que toute son application et tout son savoir-faire auprès du Roi, et qui la mettait avec lui dans une gêne continuelle, était de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle ; que c'était uniquement par là qu'elle entretenait sa faveur et sa confiance et qu'elle avait moyen de le conduire souvent où elle voulait ; mais que, pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût et sans se démentir de toute sa conduite avec lui, il fallait un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à bien des choses, dont⁹ elle en abandonnait aussi d'autres, mais qui toutes lui faisaient suer sang et eau¹⁰. Elle consultait fort cet abbé sur sa conscience, qui lui laissa brûler par scrupule des^a Mémoires très curieux qu'elle avait faits, et dont elle lui montra quelque chose. Elle passa les dernières années de sa vie en macérations, en aumônes, en prières, vendit une infinité de bijoux pour en donner l'argent aux pauvres, et priva ses héritiers¹¹ de sa riche succession¹², à qui elle

l'avait franchement annoncé, et donna tout par testament à l'Hôpital général¹. Bien des années après sa mort, je connus par des amis communs cet abbé d'Andigné, qui nous conta tout ce que je viens d'écrire, parce que cela m'a semblé digne d'être arraché à l'oubli. Ce ne fut pas sans le quereller avec dépit d'avoir brûlé avec elle de si précieux Mémoires².

Mort de Cany; sa charge de grand maréchal des logis et son brevet de retenue donnés à son fils enfant. Mort de la duchesse de La Feuillade.

Cany, fils unique de Chamillart, mourut à Paris fort jeune de la petite vérole³, laissant plusieurs enfants tous en bas âge de la sœur du duc de Mortemart⁴. Il fut regretté de tout le monde par la modestie avec laquelle

il avait supporté la fortune de son père et la sienne, son égalité dans leur disgrâce⁵, son courage et son application à la tête du régiment de la Marine⁶, dont il s'était fait beaucoup aimer, qui n'était pas chose aisée avec^a ce corps. Il avait une pension particulière de douze mille livres, et un brevet de trois cent mille livres sur sa charge de grand maréchal des logis de la maison du Roi, dont il ne jouissait que depuis la mort de Cavoye, duquel il avait^b acheté la survivance⁷. Ce fut une grande affliction pour Chamillart et sa femme, qui étaient à Courcelles⁸. M. le duc d'Orléans donna la charge et le même brevet de retenue en même temps au fils aîné⁹, qui n'avait que sept ans. L'âge du Roi ne pouvait de longtemps donner beaucoup^c d'exercice à cette charge; Dreux¹⁰ y fut commis jusqu'à ce que son neveu fût en âge. Ce fut bien la plus grande douleur¹¹ qui pût arriver à Chamillart; mais ce ne fut pas la seule. Six semaines après, la petite vérole prit à la duchesse de La Feuillade, qui l'emporta en trois jours¹², dans le dernier abandon de son mari, qui prétexta qu'il ne pouvait se séquestrer du Palais-Royal¹³, où alors on ne le voyait presque jamais. Elle n'eut jamais d'enfants, non plus que la première femme¹⁴ d'un si bon mari et d'un si honnête homme.

Mort de la jeune Castris et de son mari.

En ce même temps mourut la belle-fille [de M. et de Mme de Castris], fort belle, fort jeune, fort^d sage¹⁵, et parfaitement au gré de la famille où elle était entrée et de tout le monde, et son^e mari, qui n'y était pas moins, et fils unique, sept semaines après, qui fut une affliction à M. et à Mme de Castris¹⁶ dont ils ne se consolèrent jamais. J'ai assez parlé

d'eux à l'occasion de leur mariage pour n'avoir rien à y ajouter, sinon qu'ils ne laissèrent point d'enfants.

Mort d'une bâtarde non reconnue de Monseigneur. La bâtarde non reconnue de Monseigneur et de la comédienne Raisin, que Mme la princesse de Conti avait mariée depuis sa mort à M. d'Avaugour, qui était de Touraine et non des bâtards de Bretagne¹, mourut aussi sans enfants².

Mariage du comte de Croy avec Mlle de Millendonk. Hardies prétentions de cette veuve. Le comte de Croy, fils du comte de Solre, épousa en Flandres une riche héritière sa parente, qui s'appela Mlle de Millendonk³, et quitta le service. Il passa le reste de sa vie chez lui à accumuler, et prit le nom de prince de Croy après la mort de son père arrivée en 1718, sans aucun titre, droit ni apparence. Son père n'a jamais porté que le nom de comte de Solre, fut chevalier de l'Ordre en 1688, le cinquante-neuvième parmi les gentilshommes, sans nulle difficulté. Sa femme⁴, qui était Bournonville, cousine germaine de la maréchale de Noailles, était fort assidue à la cour, sans tabouret ni prétention. Depuis la mort du fils, la veuve est venue s'établir à Paris sous le nom de princesse de Croy, a prétendu être assise sans avoir pu montrer pourquoi, ne la⁵ pouvant être n'a pas mis le pied à la cour, a eu du cardinal Fleury des régiments pour ses deux fils⁶ de préférence à tout le monde, en a marié un à une fille du duc d'Harcourt, et se promet bien, à force d'intrigue, d'opiniâtreté et d'effronterie, de se faire princesse effective pour le rang, dans un pays où il n'y a qu'à prétendre et tenir bon pour réussir, à condition toutefois que ce soit contre tout droit, ordre, justice^a et raison⁷.

Mariage de Rothelin avec Mlle de Clères. Rothelin épousa en même temps avec dispense la fille de sa sœur la comtesse de Clères⁸.

Le Parlement continue à s'opposer au rétablissement de la charge des Postes et de celle des Bâtiments. Motifs de^b sa conduite et ses appuis. M. le duc d'Orléans donna une longue audience au Premier président et aux députés du Parlement, sur les remontrances contre l'édit de rétablissement des charges de surintendant des Bâtiments et de grand maître des Postes pour le duc d'Antin et Torcy⁹. Rien plus en la main du Roi que ces grâces, rien plus étranger à la foule¹⁰ du peuple, de moins contraire au bon ordre et à la police¹¹ du Royaume, rien enfin de

de Vendôme ; garde de son corps : 969 — 1399. Le corps de Mme de Vendôme conduit aux Carmélites : 969 — 1400. Entreprise du Grand prieur à la Cène : 969 — 1401. Le cardinal de Polignac tente d'usurper sur le premier aumônier : 970 — 1402. Le comte de Douglas, assassin et fugitif : 970 — 1403. Maréchal de Villars et comtesse de Clermont maltraités par la duchesse de Berry : 970 — 1404. L'abbé de Saint-Pierre et son livre « de la Polysynodie » : 971 — 1405. Abbé de Saint-Pierre chassé de l'Académie : 971 — 1406. Mort de la marquise de Castris : 972 — 1407. Mme d'Épinay dame d'atours de la duchesse d'Orléans : 972 — 1408. Mort de la reine d'Angleterre : 973 — 1409. Obsèques de la reine d'Angleterre : 973 — 1410. Le duc de Giovenazzo et sa famille : 973 — 1411. Le duc de Giovenazzo est fait grand : 974 — 1412. Bureau du Conseil sur l'affaire des bulles : 974 — 1413. Le comte d'Armagnac, favori de Louis XIV : 974 — 1414. Habilité des Rohans sur les fiançailles : 975 — 1415. Prince et princesse de Carignan se fixent en France : 975 — 1416. Vie scandaleuse de l'évêque de Beauvais : 975 — 1417. Saint-Simon fait faire Yolet maréchal de camp : 976 — 1418. Mestres de camp aigris contre le comte d'Évreux : 976 — 1419. Les princes du sang abusent de la prodigalité du Régent : 977 — 1420. Réception en France des brefs et des bulles : 977 — 1421. Ambitions italiennes d'Alberoni et de la reine d'Espagne : 977.

REQUÊTE DE MESSIEURS LES DUCS ET PAIRS	979
MÉMOIRE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE	981
EXTRAIT SUR LE PAYS DE L'ALLEU	983

NOTES ET VARIANTES

MÉMOIRES DE SAINT-SIMON	
Notes et variantes	995
ADDITIONS DE SAINT SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU	
Notes et variantes	1434
REQUÊTE DE MESSIEURS LES DUCS ET PAIRS	
Notice	1455
Notes	1455
MÉMOIRE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE	
Notice	1455
Notes et variantes	1456
EXTRAIT SUR LE PAYS DE L'ALLEU	
Notice	1457
Notes et variantes	1458

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

**LES « MÉMOIRES »
DE SAINT-SIMON**

de l'année 1716

*(depuis «Assemblée d'huguenots dissipées ;
le Régent, tenté de les rappeler, me le propose »)
à la fin des six premiers mois de l'année 1718*

Appendices :

**Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau
Requêtes de Messieurs les ducs et pairs
Mémoire en faveur de la liberté du Commerce
Extrait sur le pays de l'Alleu**

Notes et variantes par

Yves Coirault,

professeur à l'université de Paris-Sorbonne